

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES  
D'ACTES CRIMINELS DE  
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)**

**ÉTATS FINANCIERS**

**AU 31 MARS 2017**

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES  
D'ACTES CRIMINELS DE  
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)**

**ÉTATS FINANCIERS**

**AU 31 MARS 2017**

<b><u>Table des matières</u></b>	<b><u>Pages</u></b>
Rapport de l'auditeur indépendant	2
Résultats	3
Évolution des actifs nets	4
Situation financière	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7
Autres renseignements	15

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux membres de  
CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES  
CRIMINELS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de l'Abitibi-Témiscamingue (CAVAC-AT), qui comprennent la situation financière au 31 mars 2017 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2017, ainsi qu'un résumé des principales méthodes et d'autres informations explicatives.

**Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

**Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Fondement de l'opinion avec réserve**

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de l'Abitibi-Témiscamingue (CAVAC-AT) tire ses produits de contributions, de dons et de cotisations des membres pour lesquels il n'est pas possible d'auditer de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre audition de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de l'Abitibi-Témiscamingue (CAVAC-AT) et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants de produits, de l'excédent des produits sur les charges, de l'actif et de l'évolution des actifs nets.

**Opinion avec réserve**

À notre avis, à l'exception des éventuels redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure d'auditer si les produits mentionnés au paragraphe précédent ont tous été comptabilisés, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de l'Abitibi-Témiscamingue (CAVAC-AT) au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Legault, Savard, Bélanger s.e.n.c.r.l.*

Rouyn-Noranda, le 5 juin 2017

1

<sup>1</sup> CPA auditeur, CGA permis de comptabilité publique no A132035

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES  
D'ACTES CRIMINELS DE  
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)  
RÉSULTATS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017**

	<u>2 0 1 7</u>	<u>2 0 1 6</u> <u>(redressé)</u>
<b>PRODUITS</b>		
Subventions du Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels (BAVAC)	1 054 070 \$	913 040 \$
Projet : Mieux comprendre le monde autochtone (page 17)	---	4 298
Amortissement des produits reportés investis en immobilisations corporelles	2 000	2 000
Contributions pénales	26 320	30 028
Dons	5 540	4 950
Cotisations aux membres	85	75
Intérêts	<u>89</u>	<u>35</u>
	<u>1 088 104</u>	<u>954 426</u>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		
Charges de fonctionnement (page 15)	997 632	955 965
Projet : Mieux comprendre le monde autochtone (page 17)	---	4 298
Projet : Contributions pénales (page 17)	<u>11 835</u>	<u>1 614</u>
	<u>1 009 467</u>	<u>961 877</u>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u><u>78 637</u></u> \$	<u><u>( 7 451 )</u></u> \$

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers.

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES  
D'ACTES CRIMINELS DE  
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)  
ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017**

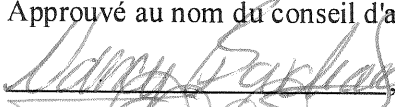
	<u>Fonds non affectés</u>	<u>Fonds d'immo- bilisations</u>	<u>Fonds affectés</u>	<u>2 0 1 7</u>	<u>2 0 1 6 (redressé)</u>
SOLDE AU DÉBUT	73 798 \$	21 949 \$	34 908 \$	130 655 \$	134 534 \$
Redressement des exercices antérieurs suite à une correction d'erreur (note 9).	( 12 700 )	---	---	( 12 700 )	( 9 128 )
SOLDE REDRESSÉ	61 098	21 949	34 908	117 955	125 406
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	78 637	---	---	78 637	( 7 451 )
INVESTISSEMENT IMMOBILISATIONS CORPORELLES	( 11 925 )	30 991	( 19 066 )	---	---
AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 520	( 11 055 )	5 535	---	---
AMORTISSEMENT DES PRODUITS REPORTÉS INVESTIS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES	( 2 000 )	2 000	---	---	---
VIREMENT INTER-FONDS	11 835	---	( 11 835 )	---	---
AFFECTATION INTERNE	( 20 034 )	---	20 034	---	---
SOLDE À LA FIN	<u>123 131 \$</u>	<u>43 885 \$</u>	<u>29 576 \$</u>	<u>196 592 \$</u>	<u>117 955 \$</u>


Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers.

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES  
D'ACTES CRIMINELS DE  
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)  
SITUATION FINANCIÈRE  
AU 31 MARS 2017**

	<u>2 0 1 7</u>	<u>2 0 1 6</u> (redressé)
<b><u>ACTIF</u></b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Encaisse	273 513 \$	218 242 \$
Créances et effets à recevoir (note 3)	5 703	9 533
Frais imputables au prochain exercice	<u>6 515</u>	<u>6 902</u>
	<u>285 731</u>	<u>234 677</u>
<b>À LONG TERME</b>		
Immobilisations corporelles (note 4)	<u>57 885</u>	<u>37 949</u>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<u><u>343 616</u></u> \$	<u><u>272 626</u></u> \$

Approuvé au nom du conseil d'administration

  
\_\_\_\_\_, administrateur

  
\_\_\_\_\_, administrateur

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES  
D'ACTES CRIMINELS DE  
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)  
SITUATION FINANCIÈRE  
AU 31 MARS 2017**

	<u>2 0 1 7</u>	<u>2 0 1 6</u> <u>(redressé)</u>
<b><u>P A S S I F</u></b>		
À COURT TERME		
Fournisseurs et charges à payer (note 5)	133 024 \$	137 321 \$
Produits reportés (note 6)	---	1 350
Portion des produits reportés investis en immobilisations corporelles échéant à moins d'un an	<u>2 000</u>	<u>2 000</u>
	135 024	140 671
À LONG TERME		
Produits reportés investis en immobilisations corporelles (note 7)	<u>12 000</u>	<u>14 000</u>
TOTAL DU PASSIF	<u>147 024</u>	<u>154 671</u>
<b><u>A C T I F S   N E T S</u></b>		
Actifs nets non affectés (page 4)	123 131	61 098
Actifs nets affectés	29 576	34 908
Actifs nets investis en immobilisations	<u>43 885</u>	<u>21 949</u>
TOTAL DES ACTIFS NETS	<u>196 592</u>	<u>117 955</u>
TOTAL DU PASSIF ET DES ACTIFS NETS	<u><u>343 616</u></u> \$	<u><u>272 626</u></u> \$

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers.

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES  
D'ACTES CRIMINELS DE  
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)  
FLUX DE TRÉSORERIE  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017**

	<u>2 0 1 7</u>	<u>2 0 1 6</u> <u>(redressé)</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	78 637 \$	( 7 451 )\$
Éléments sans incidence sur la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	11 055	5 339
Amortissement des produits reportés investis en immobilisations corporelles	( 2 000 )	( 2 000 )
	87 692	( 4 112 )
Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement (note 13)	( 1 430 )	7 302
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>86 262</u>	<u>3 190</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	( 30 991 )	( 15 569 )
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	55 271	( 12 379 )
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>218 242</u>	<u>230 621</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 14)	<u><u>273 513</u></u> \$	<u><u>218 242</u></u> \$

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers.



**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES  
D'ACTES CRIMINELS DE  
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 MARS 2017**

**Note 1 STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de l'Abitibi-Témiscamingue (CAVAC-AT) est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec en date du 21 janvier 2002. Il vise à offrir l'accueil, l'information, l'aide et le support requis aux victimes d'actes criminels de l'Abitibi-Témiscamingue. Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de l'Abitibi-Témiscamingue (CAVAC-AT) est reconnu comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

**Note 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales conventions comptables suivantes:

**COMPTABILITÉ PAR FONDS AFFECTÉS**

Le fonds d'administration rend compte des activités et des programmes courants ainsi que des activités générales de l'organisme. Les apports (dons et subventions) non affectés et les apports affectés au fonctionnement de l'organisme sont présentés dans ce fonds.

Les fonds affectés par le projet «Contributions pénales» rend compte des activités spéciales que l'organisme consacre à des projets autorisés par le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels. Les apports affectés à cette fin y sont présentés.

**UTILISATION D'ESTIMATIONS**

La présentation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants des éléments d'actifs et de passifs constatés et la présentation d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que les produits et charges de l'exercice. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les postes nécessitant des estimations importantes de la part de la direction sont la valeur de recouvrement des créances et effets à recevoir, la juste valeur des instruments financiers, l'évaluation de la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la dépréciation d'actifs à long terme, les charges à payer et les informations sur les éventualités. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES  
D'ACTES CRIMINELS DE  
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 MARS 2017**

**Note 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode et les taux suivants:

	<u>Linéaire</u>
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	10 ans

**PRODUITS REPORTÉS**

Les produits reportés relatifs aux immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre de produits reportés puis amortis de la même façon que les améliorations locatives auxquelles ils se rapportent.

**DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME**

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

**INSTRUMENTS FINANCIERS**

*Évaluation des instruments financiers*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût après amortissement. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le résultat final.

*Dépréciation*

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES  
D'ACTES CRIMINELS DE  
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 MARS 2017**

**Note 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

**CONSTATION DES PRODUITS**

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets.

Les revenus de subvention sont constatés lorsque les conditions rattachées à l'entente sont respectées.

Les revenus au titre de dons sont constatés lors de leur encaissement.

**TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les placements à court terme dont le terme est égal ou inférieur à trois mois.

**Note 3 CRÉANCES ET EFFETS À RECEVOIR**

	<u>2 0 1 7</u>	<u>2 0 1 6</u>
Comptes-clients	135 \$	--- \$
Avances aux employés	69	418
Taxe sur les produits et services	1 836	3 049
Taxe de vente du Québec	<u>3 663</u>	<u>6 066</u>
	<u>5 703</u> \$	<u>9 533</u> \$